

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 21 Juillet 2020

Nomination du secrétaire de séance : Anthony Le Follic

### **01 – Budget Principal – affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif de la commune a présenté :  
un excédent d'exploitation de..... 202 074.12 €  
un déficit d'investissement de ..... - 131 926.33 € et un solde de restes à réaliser à 59 239.16€

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 277 025.32 €
- Compte 1068 « Excédents capitalisés » ..... 277 025.32 €
- Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 305 375.86€

### **02 - Budget Annexe locaux non commerciaux – affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif du BA locaux non commerciaux a présenté :  
un excédent d'exploitation de..... 4 240.34 €  
un déficit d'investissement de ..... - 46 482.23 € et un solde de restes à réaliser à – 144 924€

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 71 077.16 €
- Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 1 335.88€

### **03 - Budget Annexe locaux commerciaux – affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif Du BA locaux commerciaux a présenté :  
un excédent d'exploitation de..... 19 029.38 €  
un déficit d'investissement de ..... - 10 693.57 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 12 947.41 €
- Compte 1068 « Excédents capitalisés » ..... 12 947.41 €
- Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 36 527.24€

### **04 - Budget Annexe assainissement– affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif du BA Assainissement a présenté :  
un déficit d'exploitation de..... - 1 160.12 €  
un excédent d'investissement de ..... 3 160 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 78 785.93 €
- Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 9 055.96€

## **05 - Budget Annexe régie transport scolaire – affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif du BA régie transport scolaire a présenté :  
un excédent d'exploitation de..... 5 5418.47 €  
un excédent d'investissement de ..... 150.00 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 23 881.04 €

Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 3 038.26€

## **06 - Budget Annexe zone artisanale – affectation des résultats 2019**

Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif du BA zone artisanale a présenté :  
un excédent d'exploitation de..... 0.00 €  
un déficit d'investissement de ..... 0.00 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 19 066.98 €

Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 209 650.52€

## **07 – Budget Principal – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 1 163 190.86 €

Recettes de fonctionnement..... 1 163 190.86€

Dépenses d'investissement..... 939 125.32€

Recettes d'investissement..... 939 125.32€

## **08 – Budget annexe locaux non commerciaux – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA locaux non commerciaux de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 44 112.04 €

Recettes de fonctionnement..... 44 112.04 €

Dépenses d'investissement..... 608 541.16€

Recettes d'investissement..... 608 541.16€

## **09 – Budget annexe locaux commerciaux – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA locaux commerciaux de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 65 859.24 €

Recettes de fonctionnement..... 65 859.24 €

Dépenses d'investissement..... 34 853.41€

Recettes d'investissement..... 34 853.41€

## **10 – Budget annexe assainissement – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA Assainissement de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 17 055.96 €  
Recettes de fonctionnement..... 17 055.96 €  
Dépenses d'investissement..... 81 945.93€  
Recettes d'investissement..... 81 945.93€

### **11 – Budget annexe régie transport scolaire– budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA régie transport scolaire de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 28 500 €  
Recettes de fonctionnement..... 28 500 €  
Dépenses d'investissement..... 24 031.04€  
Recettes d'investissement..... 24 031.04€

### **12 – Budget annexe zone artisanale – budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du BA zone artisanale de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2020 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 226 919.52 €  
Recettes de fonctionnement..... 226 919.52 €  
Dépenses d'investissement..... 36 334.98€  
Recettes d'investissement..... 36 334.98€

### **13 Budget annexe zone artisanale – dissolution au 31/12/2020**

Mr le Maire explique au conseil que suite au transfert de la compétence Economie à la Communauté de communes du Pays de Fénelon le budget annexe n'a plus lieu d'exister car les dernières opérations de vente seront terminées en 2020.

Il demande au conseil l'autorisation de dissoudre la budget annexe de la Zone Artisanale au 31/12/2020.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité AUTORISE Mr le Maire à dissoudre le budget annexe Zone artisanale au 31/12/2020 et de passer toutes les écritures nécessaires à cette dissolution.

### **14 – Personnel – création poste et modification tableau de personnel**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois communaux :

- création d'un poste d'Adjoint technique principal 2° classe à temps non complet (17h30), avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2020, compte tenu de l'avancement de grade,
- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial occupé par l'agent promu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la modification du tableau des emplois communaux.

### **15 – Personnel – renouvellement contrat PEC**

Vu la délibération n°03 du 17 Octobre 2019 acceptant le recrutement de l'apprenti en CAE/CUI PEC pour un contrat de 10 mois à temps plein du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 au 31 Août 2020,

Ce contrat arrive à son terme et Mr le Maire propose au conseil de garder cet agent par le biais du renouvellement d'un contrat aidé CAE / Cui et d'un conventionnement Parcours Emploi Compétences.

Ce type de contrat est subventionné à 45% dans la limite de 20h hebdomadaires. La commune de Saint Geniès pourrait prétendre à un contrat de 10 mois.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- ACCEPTE le renouvellement de ce contrat en CAE/CUI PEC pour un contrat de 10 mois à temps plein du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 au 30 Juin 2020,
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

## **16 – Personnel – recours à des CDD ( remplacement personnel / accroissement activité)**

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de recruter du personnel en CDD de droit public afin de remplacer un agent absent temporairement ou suite à un départ à la retraite et/ou un accroissement temporaire de l'activité.

Il demande au conseil l'autorisation de signer ces éventuels contrats à durée déterminée sans avoir à attendre la réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à rédiger des CDD de droit public dans les conditions énumérées ci-dessus ( dans la limite d'une durée de contrat inférieure à 11 mois) et à les signer.

## **17 – Délégations du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales donnent la possibilité, au conseil municipal, de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal.

Il précise que le maire doit cependant rendre compte des décisions prises à ce titre à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de confier par délégation du conseil municipal, à Monsieur le Maire, les compétences pour :

- passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de soixante mille euros.

## **18 – COVID – remise gracieuse de loyers professionnels et commerciaux**

La commune loue des locaux professionnels et commerciaux.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de procéder à une remise gracieuse aux locataires qui n'ont pu ou pas travaillé durant la période de confinement liée à la propagation du COVID-19.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas facturer de loyer pendant 1 mois pour les professionnels ayant un peu travaillé ( Eric Traiteur / Boulangerie Lavit) et 2 mois à ceux qui n'ont pas du tout travaillé ( A.Roy / J.Delpech / Institut Pacôme)
- DEMANDE au Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

## **19 – Syndicat d'irrigation de Montignac - délégués**

Monsieur le Maire informe les membres présents que certaines compétences ont été transférées à des syndicats ou la commune doit être représentée dans certains organismes par des élus du Conseil Municipal conformément aux articles L.5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, le Syndicat d'Irrigation de Montignac.

Il invite par conséquent le conseil municipal à élire les représentants de ce syndicat.

Après délibération, le conseil municipal élit :

- En titulaire : Michel Lajugie / Nicole Latour

## **20 – Vente chemin de Lascot suite enquête publique**

Vu la délibération n°06 du 13 Décembre 2018 actant l'avis favorable du commissaire enquêteur et se prononçant en faveur de l'aliénation du chemin de Lascot au profit des futurs acheteurs de la propriété de Mr Da Silva, et confirmant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Bally, nouvelle propriétaire de la maison de Mr Da Silva, lui a fait de son intention d'acheter ce chemin.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- CONFIRME leur accord pour le vente du chemin de Lascot au profit de Mme Anne Bally
- CONFIRME que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- FIXE le prix de vente à 0.15€ du m<sup>2</sup>
- AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente.

## QUESTIONS DIVERSES

- Création borne foraine électrique pour l'aire de camping-cars : 8 abstentions / 6 pour
- Barrières devant le bar : accord à l'unanimité pour le devis des Ets Rhodde pour 1252€ HT
- Commission contrôle des élections – Nomination des membres :
  - o Conseillers municipaux :
    - Titulaire : Samuel Brouzès
    - Suppléant : Marion Chaput
  - o Délégué de l'administration
    - Titulaire : Guy Berthy
    - Suppléant : Alain Dalix
  - o Délégué du TGI :
    - Titulaire : Charles Molina
    - Suppléant : Anthony Le Follic
- Organisation de la fête foraine / gérée par les forains : 6 contre / 6 abstentions / 2 pour
- Organisation du vide grenier du 30/08/2020 : 7 contre / 3 abstentions / 4 pour

Prochaine Réunion : Vendredi 07 Août 2020 à 20h30